

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 novembre 2023

N°DC-2023-47

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Politique foncière d'aménagement – Parcelle n° ZD 0054

L'an deux mille vingt-trois, le mardi sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mardi trente-et-un octobre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Bernard BROUDIC ; Mme Carole MIANNEY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; M. Jean-Pierre LE GAL donne pouvoir à Mme Nathalie DUMONT ; M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA

Dans le cadre du développement de sa politique foncière d'aménagement, la commune de Colpo souhaite acquérir la parcelle ZD 0054 d'une contenance de 1960m² classée en zone UB au PLU de la commune de Colpo.

La commune de Colpo loue actuellement ce local qui sert d'entrepôt et de stockage de matériels aux services techniques municipaux.

Afin d'accueillir un bâtiment des services techniques communal qui contribuera au maintien des activités indispensables à la vie d'une commune rurale (entretien des espaces verts, entretien des bâtiments, logistique), la commune de Colpo veut se donner tous les moyens pour acquérir ce bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

